

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Andréanne Ferland**

<https://www.cadre21.org/membres/ef30d34885fc505b3cd8af53>

Date d'obtention : 2025-01-31 13:39:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape 1 : mettre le jeune qu'on rencontre à l'aise, pour qu'il puisse voir que l'intervention n'est pas une menace. Être attentif, présent et accueillant pour avoir la collaboration du jeune. Lui expliquer les étapes de ce qui va arriver.

Étape 2 : évaluer l'incident en posant des questions pour comprendre le contexte, avoir des détails et surtout sans jugement. Remplir par la suite le questionnaire en posant les questions au jeune.

Étape 3 : aller questionner les autres jeunes impliqués, pour confirmer les versions, remplir le questionnaire avec chaque jeune impliqué, seul à seul.

Étape 4 : après avoir toutes les informations, parler au jeune qui serait l'investigateur de l'incident et confisqué son cellulaire

Étape 5 : déterminer si l'incident est impulsif ou malveillant, communiqué avec son policier école pour la suite des choses

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

qu'on fait le protocole d'intervention sexto à chaque fois que cela implique un ou plusieurs élèves de notre établissement. Si un parent arrive avec une situation, on doit le référer au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

la confiscation du cellulaire